

Question écrite n° 12281 de [Mme Hélène Conway-Mouret](#) (Français établis hors de France - SOC)

publiée dans le JO Sénat du 26/06/2014 - page 1492

Mme Hélène Conway-Mouret appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la tenue de la concertation interministérielle. Le renforcement de la diversification de l'offre éducative par une promotion active à la fois du label « FrancÉducation », du programme « Français langue maternelle » (FLAM) et du réseau d'éducation français à l'étranger doivent s'appuyer sur des axes stratégiques clairement définis.

Dans cette optique, la concertation interministérielle présidée par le ministère – initialement prévue au printemps de 2014 et réunissant les ministres de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la francophonie, des Français de l'étranger et du commerce extérieur - visait à pouvoir ancrer notre réseau dans la diplomatie d'influence pour tous les ministères concernés et à avoir une vision stratégique globale pour le soutien de notre développement international sur l'ensemble du globe. Elle lui demande donc si elle pourrait lui indiquer à quelle nouvelle date est fixée cette conférence interministérielle.

Réponse du Ministère des affaires étrangères et du développement international

publiée dans le JO Sénat du 24/07/2014 - page 1750

Conformément au plan d'action pour l'enseignement français à l'étranger que Mme Hélène Conway-Mouret avait proposé, en sa qualité de ministre déléguée aux Français de l'étranger, en août 2013, un groupe de travail interministériel sur l'enseignement français à l'étranger (GTI-EFE) a été mis en place, réunissant les services du ministère des affaires étrangères et du développement international et du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce groupe de travail s'est réuni à deux reprises (en novembre 2013 et en avril 2014) en vue de l'organisation de la concertation interministérielle et devrait se réunir une troisième fois en septembre. Présidée par le ministre des affaires étrangères et du développement international, la concertation interministérielle sur l'enseignement français à l'étranger aura pour objectif de définir les orientations stratégiques du réseau. Elle réunira les ministres de l'éducation nationale, de la recherche et de l'enseignement supérieur, le ministre en charge du budget, la secrétaire d'État en charge du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger et la secrétaire d'Etat en charge du développement et de la francophonie. La conférence interministérielle sur l'enseignement français à l'étranger se tiendra, dans cette perspective, à l'automne 2014.